

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 29 SEP. 2025

portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée

NOR : JUSB2526301A

Le directeur des services judiciaires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections pour la composition du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Vu l'arrêté du 11 février 2025 portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée ;

Vu la demande de la Fédération CFDT Interco Justice reçue le 19 septembre 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration placé auprès du directeur des services judiciaires et sa formation spécialisée sont composés des représentants de l'administration suivants :

- Le directeur des services judiciaires ou son représentant qui assure la présidence ;
- La sous-directrice des ressources humaines des greffes ou son représentant.

Il est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises au comité social d'administration ou à sa formation spécialisée.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Services Judiciaires	- M. Hervé BONGLET - M. Franck LE GUERN - Mme Isabelle FERNANDEZ - Mme Catherine SOLIVELLAS	- M. Vincent ROCHEFORT - M. Alain RICHARD - Mme Brigitte BRUNEAU-BERCHERE - M. Gilles LARIVIERE
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme Magalie COUVAL - Mme Cyrielle BURBAN	- Mme Emilie DUMAY - Mme Dominique DUTEMPS
Union syndicale des magistrats	- M. Aurélien MARTINI	- Mme Cécile MAMELIN
CFDT Fédération Interco	- Mme Klervia RENAULT	- M. Michel BESSEAU
Force Ouvrière Justice	- M. Christophe DOUCHET	- M. Jean-Jacques PIERON
Syndicat de la magistrature	- Mme Manon LEFEBVRE	- Mme Mathilde THIMOTEE

Article 3

Sont désignés représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Services Judiciaires	- M. Hervé BONGLET - M. Franck LE GUERN - Mme Isabelle FERNANDEZ - Mme Catherine SOLIVELLAS	- Mme Caroline BARTHEL - M. Thomas SEPULCHRE - M. Laurent LAVERRE - Mme Valérie BOYER
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme Emilie DUMAY - Mme Magalie COUVAL	- Mme Dominique DUTEMPS - M. Henri-Ferréol BILLY
Union syndicale des magistrats	- M. Aurélien MARTINI	- Mme Cécile MAMELIN
CFDT Fédération Interco	- Mme Klervia RENAULT	- Mme Virginie CASTERS
Force Ouvrière Justice	- M. Jean-Jacques PIERON	- Mme Catherine ARNAL
Syndicat de la magistrature	- Mme Mathilde THIMOTEE	- Mme Véronique DRAHI

Le présent arrêté entre en vigueur le 19 octobre 2025.

Article 4

L'arrêté du 11 février 2025 portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée est abrogé à compter de cette même date.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait, le 29 SEP. 2025

Le directeur des services judiciaires,
Pascal PRACHE